



lycée d'enseignement
général et technologique
Decazeville
Région
académie
Toulouse



Le Proviseur
Maryline MERLE

Affaire suivie par

Eric ENGEL
Gestionnaire

REGLEMENT DE CONSULTATION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pour la fourniture d'une machine d'électroérosion
enfonçage CN au Lycée Professionnel La Découverte**

Téléphone
0565436161
Fax
0565436171
Mél.
0120006s
@ac-toulouse.fr
BP352
Avenue Léo Lagrange
12300 Decazeville

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 28 juin 2013 – 17h00



SOMMAIRE

2/6

ARTICLE 1^{ER} – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Forme du marché

3.2 Mode de règlement

3.3 Délais d'exécution de livraison

3.4 Contenu du dossier de consultation

3.5 Modification de détail au dossier de consultation

3.6 Délai de validité des offres

**ARTICLE 4 – MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE
CONSULTATION**

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

5.1 Modalités de remise des offres

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

**ARTICLE 7 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT
DES OFFRES**

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES



3/6

ARTICLE 1^{ER} – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Lycée Professionnel La Découverte

Avenue léo Lagrange

12300 DECAZEVILLE

Représentant du pouvoir adjudicateur : Maryline Merle, Proviseur

Contact pédagogique et technique : M.Aldebert Guy, Chef de travaux

Contact administratif et financier : M.Engel Eric, Gestionnaire

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet l'acquisition d'une machine d'électroérosion enfonçage CN, le marché inclus le transport, le déchargement, la mise en place et la mise en route de la machine.

L'installation de la machine et sa formation se feront au lycée la Découverte au plus tard le 31 octobre 2013.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Forme du marché

La présente consultation est un marché à procédure adaptée au sens de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3.2 Mode de règlement.

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement par mandat administratif.

3.3 Délais d'exécution de livraison.

Le non-respect des délais d'exécution de livraison constituera une infraction aux clauses contractuelles du présent marché.

3.4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ⤴ le règlement de consultation
- ⤴ La lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- ⤴ La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- ⤴ L'acte d'engagement (DC 3)
- ⤴ Le cas échéant la déclaration de sous-traitance (DC4)
- ⤴ Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe technique

3.5 Modifications de détail au dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation.

Ces modifications ne pourront être portées que dans une limite de 10 jours maximum avant la date de remise des offres.



4/6

Les modifications sont alors portées à la connaissance de tous les candidats par écrit et s'imposent à eux sans possibilité de contestation ou de recours.

Les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ne pourront en aucun cas être modifiés par les candidats. Toute modification entraînera la nullité de l'offre.

3.6 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré par voie électronique sur le site internet du BOAMP : www.boamp.fr

Le DCE est aussi téléchargeable sur le site internet du Lycée La découverte : <http://decouverte.entmip.fr/>

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

5.1- modalités de remise des offres

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A – Les déclarations suivantes prévues à l'art. 44 du CMP

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC1 ou équivalent) ;
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

N.B : les formulaires de déclaration du candidat de type DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : www.minefe.gouv.fr (Directions - Commande publique – Marchés publics – Les formulaires).

B – Les documents relatifs aux capacités économiques, financières et techniques du candidat (rubrique D et E du DC2 ou renseignements et attestations équivalentes)

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- La déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;



5/6

- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Certificats de qualifications professionnelles ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques.

C – Le projet de marché comprend :

- L'acte d'engagement (DC 3) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Un mémoire technique incluant :
 - les fiches techniques du produit (caractère industriel de la machine)
 - les modalités de livraison et de suivi commercial
 - toute information relative au savoir-faire des candidats (nombre de machines implantées dans les sociétés d'outillage en France et antériorité du constructeur en France)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe technique datés et signés, et portant le cachet de l'entreprise.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur offre sous forme « papier » avant le 28 juin à 17h00.

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes :

Nom et adresse du candidat :
Offre pour : Machine d'électroérosion

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec accusé de réception, avant la date de limite de réception des offres, à l'adresse suivante :

**Lycée Professionnel La Découverte
Service Intendance
Consultation Machine Electroérosion
Avenue Léo Lagrange
12 300 DECAZEVILLE**

Horaires du service : du lundi au vendredi 8h00 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que les offres remises



sous pli non cacheté, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les cas suivants conduiront à l'élimination des candidatures pour non-conformité :

- non respect des modalités de présentation des offres
- absence d'un des documents demandés
- absence de signature d'un document

Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :

- Valeur technique en réponse aux caractéristiques attendues **50 %**
- Prix **30 %**
- Pertinence du potentiel pédagogique, compatibilité avec le matériel existant, nombre de postes exploitables pédagogiquement, simplicité de mise en œuvre **10 %**
- Simplicité de maintenance, durée de la garantie, conditions de service après vente **10 %**

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 21 juin 2013, une demande écrite à l'adresse ci-dessus, par télécopie au 05-65-43-61-79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 0120006s-gest@ac-toulouse.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Pour des renseignements d'ordre technique :

Guy ALDEBERT au 05-65-43-61-74

Courriel : guy.aldebert@ac-toulouse.fr

Pour des renseignements d'ordre administratif :

Eric ENGEL

Courriel : 0120006s-gest@ac-toulouse.fr

Fait à Decazeville,
Maryline MERLE
Proviseur du Lycée La Découverte